

canadien de l'agriculture tenu en mars 1969 une communication intitulée «Prix des tracteurs agricoles au Canada comparés à ceux qui ont cours en Angleterre et dans certains autres pays». Il y est établi que les prix qui avaient cours durant la période des ventes en 1967 étaient notablement plus élevés au Canada qu'au Royaume-Uni dans le cas des tracteurs d'une puissance allant jusqu'à 55 à 60 ch-v, mais qu'ils étaient un peu moins élevés dans le cas des tracteurs plus puissants. L'annonce de la politique qui pourra être arrêtée à ce sujet sera faite à la Chambre de la façon usuelle.

LES SYNDICATS OUVRIERS CONSTITUÉS EN CORPORATIONS

Question n° 2420—M. Robinson:

Le gouvernement a-t-il l'intention d'exiger que tous les syndicats qui exercent leur activité au Canada soient constitués en corporations canadiennes et, dans l'affirmative, seront-ils soumis aux dispositions et règlements prévus dans la loi sur les compagnies?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Les points qui se rapportent à cette question sont traités dans le rapport de l'équipe spécialisée en relations de travail et font l'objet d'un examen au cours de l'étude des modifications à la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Avant que cette étude ne soit terminée, il est impossible de prédire quelles mesures prendra le gouvernement.

LES PENSIONS D'INVALIDITÉ AUX ANCIENS COMBATTANTS

Question n° 2433—M. Robinson:

1. Combien d'anciens combattants ont reçu une pension d'invalidité de a) 100 p. 100, b) 90 à 99 p. 100, c) 80 à 89 p. 100, d) 70 à 79 p. 100, e) 60 à 69 p. 100, f) 50 à 59 p. 100, g) 40 à 49 p. 100, h) 30 à 39 p. 100, i) 20 à 29 p. 100, j) 10 à 19 p. 100, k) moins de 10 p. 100, à chacune des années allant de 1960 à 1969?

2. Combien y a-t-il d'anciens combattants de a) la guerre d'Afrique du Sud, b) la première guerre mondiale, c) la deuxième guerre mondiale, d) la guerre de Corée?

3. Combien d'anciens combattants ont fait plus d'une guerre?

4. Combien d'anciens combattants ont droit à plus d'une pension d'ancien combattant, ou en reçoivent effectivement plus d'une?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Le tableau ci-joint expose les données demandées.

2. Nombre estimatif d'anciens combattants vivants au mois de juin 1969: a) Les données statistiques relatives à ce groupe ne sont pas disponibles; b) 113,000; c) et d) 833,000 (Impossible d'isoler ceux de la guerre de Corée.)

3. Les données statistiques relatives aux anciens combattants qui ont participé à plus d'une guerre ne sont pas disponibles.

4. Ce renseignement n'est pas disponible pour l'instant.

NOMBRE DE PENSIONNÉS SUIVANT LE TAUX D'INVALIDITÉ

Au	Taux d'invalidité											Total
	31 mars	98-100	88-97	78-87	68-77	58-67	48-57	38-42	28-37	18-27	8-17	
1960.....	6,941	1,105	6,251	3,126	4,571	10,021	7,015	12,409	25,916	52,371	22,098	151,824
1961.....	6,794	1,113	6,059	3,113	4,529	9,979	6,959	12,353	25,684	51,719	21,875	150,177
1962.....	6,604	1,092	5,865	3,077	4,537	9,961	6,920	12,282	25,434	50,917	21,799	148,488
1963.....	6,354	1,074	5,704	3,030	4,479	9,841	6,853	12,155	25,306	50,218	21,836	146,850
1964.....	6,257	1,070	5,664	3,064	4,546	10,085	6,965	12,448	25,765	50,602	22,239	148,705
1965.....	6,000	1,046	5,429	3,017	4,454	10,049	6,830	12,306	25,501	49,860	22,103	146,595
1966.....	5,734	1,032	5,222	2,948	4,358	9,957	6,672	12,244	25,003	48,937	21,748	143,855
1967.....	5,553	1,020	5,069	2,952	4,388	10,090	6,388	12,141	24,629	47,785	21,552	141,567
1968.....	5,322	993	4,842	2,915	4,247	10,018	6,350	11,890	24,233	46,881	21,336	139,027
1969.....	5,070	958	4,611	2,851	4,158	9,820	6,388	11,746	23,590	45,683	20,989	135,864

LES QUOTAS AUX PRODUCTEURS DE CRÈME

Question n° 2459—M. Mazankowski:

1. A combien de producteurs de crème a-t-on accordé, pour l'année de production laitière 1969-1970, des quotas donnant droit à des subventions aux producteurs laitiers dans les provinces a) d'Alberta, b) de la Saskatchewan, c) du Manitoba, d) de l'Ontario et e) du Québec?

2. Combien de ces producteurs ont bénéficié cette année d'un paiement décroissant a) dans l'Alberta, b) dans la Saskatchewan, c) dans le Manitoba, d) dans l'Ontario et e) dans le Québec?

3. Dans ces provinces, a-t-on attribué des quotas supplémentaires aux producteurs et, dans l'affirmative, dans quelles provinces et quel était le montant de l'allocation pour chaque province?

4. Combien a-t-on payé sous forme de subventions dans les provinces a) du Québec, b) de l'Ontario, c) du Manitoba, d) de la Saskatchewan et e) de l'Alberta pendant l'année de production laitière 1967-1968 et en 1968-1969?

5. En vertu de quel principe la Commission canadienne du lait refuse-t-elle de transférer des quotas aux producteurs qui ont acheté des troupeaux de détenteurs de quotas de moins de 3,500 livres?

6. A-t-on fait, pour l'année de production laitière en cours, 1969-1970, des ajustements pour augmenter les quotas de certains producteurs?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Le contingentement de 1969-1970 ne sera pas terminé avant la fin de juin.